

RELEVÉ DE DÉCISION ET SYNTHÈSE

CoTer DES ALPES-MARITIMES

Jeudi 8 décembre 2011

CADAM. 10h00 – 12h00

Présents :

Préfecture des Alpes Maritime, services de l'Etat :

- M. Gérard Gavory, secrétaire général, représentant M. le Préfet des Alpes Maritimes
- SGAD, M. Philippe Delibes, chargé de mission
- SGAD, Mme Annick Ragot, directrice adjointe
- SGAR, M. Antoine Pinasseau, chargé de mission
- DDTM06, Mme Blandine Meunier, chef de service transports / environnement
- DREAL, M. Frédérique Reffet, responsable unité animation et politiques de transport

Réseau Ferré de France :

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission LGV PACA
- M. Fabien Pastour, chargé de projet territorial
- M. Bernard Couvert, AMOG (Artelia)
- Mme Laurence Gontard, AMOC (KFH)
- Mlle Noëlle Bougeault, AMOG (Artelia)

Collectivités cofinanceurs :

- Conseil régional, M. Patrick Allemand premier vice-président
- Conseil régional, M. Jean-Christophe Leydet, chargé de mission LGV
- Conseil général 06, M. Alain Rolland
- Conseil général 06, M. Xavier Louison
- Nice Cote d'Azur, M. Guy Muller

Autres collectivités, non cofinanceurs :

- Ville de Cannes, M. Philippe Marie, DGA transports
- Ville de Mougins, M. le maire Richard Galy
- Ville de Mougins, M. Christophe Ulivieri, Directeur de cabinet
- CA Pole Azur Provence, M. Raphaël Flatot, chargé de mission
- CA Sophia Antipolis, M. Brice Perie, chargé de mission
- CA Riviera Française, M. Dominique Dufrenne, DGS

Acteurs économiques :

- CCI des Alpes Maritimes, M. Pascal Nicoletti, Vice-président
- CCI des Alpes Maritimes, Mme Anne Gioffredo
- Conseil économique et social de la région, M. Gilles Marcel
- Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, Mme Laura Ruiz
- Chambre des métiers et de l'artisanat, M. Edmond Mari

Associations :

- GIR Maralpin, M. Jacques Molinari, secrétaire scientifique
- GADSECA/UDNV 06, Mme Françoise Maquard
- Amis du Rail Azuréen, M. Germain Nallino, président

Installation du Comité

M. Gérard Gavory accueille les membres invités.

Il rappelle que la phase de concertation dans le département a pu s'achever normalement, par un cycle de réunions publiques.

Faisant référence au communiqué de presse du Préfet de Région, il précise que le Comité de Pilotage du 22 décembre ne sera pas décisionnel mais qu'il procédera à l'examen des points de consensus sur les trois départements et des demandes d'approfondissement à conduire d'ici l'été 2012.

M. Gérard Gavory rappelle l'ordre du jour ci-après et demande à RFF de développer :

1. Bilan d'étape de la concertation
2. Scénario 0 et aménagements sur le réseau existant
3. Cadre de travail pour la poursuite des études

En appui de la présentation, RFF remet à chaque participant, outre les supports projetés, un classeur de présentation du bilan de la concertation, comprenant l'intégralité des supports et comptes-rendus des groupes de travail géographiques.

Questions et interventions :

M. Richard Galy se déclare surpris que l'on continue à parler de concertation et s'interroge sur le processus de décision. Il rappelle la position initiale du SCOT Ouest, en faveur de la LGV et d'une gare TGV à Cannes centre. Il considère que, dès lors que la desserte TGV de Cannes sera assurée à partir du décrochement sur la ligne existante à la gare d'Est-Var, il y a lieu de s'interroger sur la nécessité de créer une gare nouvelle sur ce secteur, au regard du coût de cette dernière et de la densité de l'habitat sur la zone. En conséquence, M. Richard Galy se déclare opposé à la création d'une gare telle qu'envisagée dans le fuseau médian et demande qu'avant toute décision, la population soit consultée, notamment par le biais de réunions publiques.

M. Gérard Gavory répond que les décideurs sont les membres du Comité de Pilotage, que rien n'est décidé à ce jour et que rien ne sera imposé. Il rappelle que de nombreuses réunions ont été organisées et que les résultats présentés sont la retranscription des avis émis lors de ces réunions. Il souligne que le rôle du COTER consiste à faire le point sur ce qui a été exprimé au cours de la concertation, dans le but de décider ce qu'il souhaite faire remonter au Comité de Pilotage. M. Gérard Gavory rappelle enfin la demande du Préfet de Région de donner le temps de la réflexion jusqu'à l'été 2012.

M. Patrick Allemand se déclare sensible à l'intervention de M. le maire de Mougins. Il rappelle la position de la Région qui consiste à ne rien faire qui pourrait aller à l'encontre du dossier et, compte tenu de la situation varoise, il émet la crainte de voir le dossier ne pas avancer jusqu'aux élections présidentielles. Il indique que dans les Alpes-Maritimes, département où le projet avance de façon constructive, il est nécessaire que tous les acteurs se rassemblent pour le soutenir. Il rappelle que l'objectif premier du système ferroviaire porté par la LGV PACA est bien de constituer l'arc méditerranéen et de modifier les relations entre les grandes métropoles régionales, et non pas uniquement de relier Paris à grande vitesse. Il précise que Nice a besoin d'une desserte efficace et rapide vers Toulon et Marseille et que pour cela, la LGV doit nécessairement traverser l'ouest du département. En conséquence, il

en appelle à la responsabilité des élus pour qu'un consensus soit trouvé sur l'ouest, consensus sans lequel rien ne pourra se faire.

M. Jacques Molinari indique que le Gir-Maralpin a adressé un courrier au Préfet, qu'il demande l'autorisation de diffuser aux membres du COTER. Il rappelle que les demandes formulées par le Gir-Maralpin lors du précédent COTER n'ont pas toutes été prises en considération.

Au sujet de la concertation, il cite l'exemple des verbatim demandés pour les COTER. Il note toutefois que les délais de remise des verbatim à l'issue des groupes de travail et des réunions publiques ont été réduits, que l'organisation de la concertation est remarquable, mais il regrette, néanmoins, que RFF refuse de prendre en charge les frais de déplacements des experts invités aux groupes de travail. Il renouvelle sa demande pour cette prise en charge par RFF. Il déplore l'absence de la Principauté de Monaco et de la région Ligurie aux instances de concertation et il demande au maître d'ouvrage de modifier le dispositif de concertation pour la période à venir et de faire un effort de pédagogie auprès du public et des décideurs.

Concernant le projet, il demande que les variantes proposées par le GIR-Maralpin soient étudiées et que des réponses soient apportées. Il rappelle les préconisations du Gir-Maralpin, en termes d'aménagement du territoire, de report modal, de gares en centre-ville, de vitesse modérée en traversée des Alpes-Maritimes, de préservation de la gare de Nice Thiers, de positionnement sur le littoral cannois et la gare Ouest Alpes-Maritimes, de réseau maillé et sécurisé et de caractéristiques des nœuds ferroviaires.

M. Gérard Gavory répond que le courrier du Gir-Maralpin sera diffusé à l'ensemble des membres du COTER. Il rappelle que la Principauté a bien été invitée à participer au COTER. Il précise que le choix des quatre scénarios a été fixé par les co-financeurs qui ont demandé au maître d'ouvrage de mener la concertation sur ces scénarios. Il indique que le Préfet répondra au Gir-Maralpin, dont la position a été bien été notée.

M. Pascal Nicoletti rappelle l'importance de prendre en compte l'intérêt général et le bon déroulement de la concertation. Il indique que, si la nécessité de la gare Ouest Alpes-Maritimes fait consensus à la CCI, celle-ci ne se positionnera pas sur l'emplacement de cette gare. Il précise que RFF doit apporter les éléments permettant aux élus de se positionner. Il rappelle qu'il appartient aux décideurs locaux de faire ou de ne pas faire de cette gare, semi-ou entièrement enterrée, un événement urbanistique et qu'il est nécessaire d'accompagner les populations dans cette réflexion.

Il demande un retour sur les COTER du Var et des Bouches-du-Rhône.

M. Jean-Michel Cherrier indique qu'il ne commentera les positions déclaratives exprimées qui seront remontées au Comité de Pilotage.

Il rappelle que le Comité territorial, en tant qu'instance de gouvernance du projet, ne fait pas l'objet d'un verbatim mais d'un compte-rendu validé par le Préfet, et que tous les verbatim des instances de concertation sont en ligne sur le site internet.

Il rappelle également que le dispositif de concertation mis en place a été décidé dans le cadre de la charte de concertation et qu'il appartient au Collège des Acteurs et au Comité de la Concertation de proposer des modifications pour le dispositif à venir. Il précise que RFF applique strictement les décisions prises.

Il souligne que les demandes d'indemnisation ne font pas partie du budget des études et qu'il est donc impossible de généraliser à l'ensemble des invités, et ce quelle que soit leur qualité, la prise en charge des défraiements.

M. Philippe Marie rappelle la position de la ville de Cannes, telle qu'exprimée en octobre 2009, à l'occasion de la réunion InterScot : la gare de Cannes centre, dont l'emprise est limitée à 1,5 ha, n'a pas la capacité nécessaire pour être une gare TGV, autrement dit pour accueillir à terme une flotte de 60 TGV par jour.

La ville de Cannes demande donc :

- la poursuite de la recherche des meilleures solutions d'exploitation (notamment avec la possibilité d'utiliser des sillons en soirée),
 - l'optimisation de la desserte de Cannes centre, sans création de 5^{ème} ou 6^{ème} voie à quai dont la réalisation serait très difficile, mais avec une exploitation différente,
 - la relocalisation de la gare TER de La Bocca sur le site de Cannes Marchandises, pour répondre aux besoins de déplacements du bassin cannois,
- Par ailleurs, M. Marie précise que la ville de Cannes considère que le coût de l'accès dédié prévu dans le scénario 4 est trop élevé pour pouvoir être assumé par les collectivités territoriales, d'autant que son utilité n'est pas avérée et qu'il ne ferait qu'ajouter aux problèmes de capacité de la gare de Cannes centre. En conséquence, la ville de Cannes estime que ce scénario ne mérite pas d'être retenu.

M. Germain Nallino s'interroge sur la pertinence du scénario 0 qui empêche tout développement du système ferroviaire futur, pour un coût très proche des scénarios avec LGV.

M. Jean-Christophe Leydet répond que le Conseil régional a demandé à RFF d'étudier ce qu'il serait nécessaire de réaliser sur la ligne classique pour que les objectifs de desserte soient respectés, sans création de nouvelle infrastructure. Il ajoute que le scénario 0 impliquerait une réalisation longue et complexe, en raison du maintien des circulations sur la ligne existante.

Mme Françoise Maquard demande un retour sur l'avancement des échanges franco-italiens au sujet de la liaison Nice-Italie.

M. Jean-Michel Cherrier répond qu'une rencontre est prévue le 15 décembre à Gênes, dans le cadre de la concertation Nice-Italie. Il ajoute qu'une réunion publique sera organisée le 16 janvier 2012 et que le détail du planning des réunions de concertation sera diffusé. Il précise que des échanges sur la planification des travaux ont d'ores et déjà eu lieu.

M. Pascal Nicoletti ajoute que le Président de la Chambre de Commerce de Gênes a assisté à une réunion à la CCI au mois de novembre, à l'occasion de laquelle il a indiqué que la modernisation de la ligne Gênes - Vintimille devrait être achevée en 2020. Il demande à ce que le visuel de l'arc méditerranéen présenté lors de cette réunion soit largement diffusé.

M. Jean-Michel Cherrier répond que visuel de l'arc méditerranéen, également demandé par la CCIR, sera mis en ligne prochainement sur le site internet.

M. Jacques Molinari considère que les études proposées par le maître d'ouvrage pour la poursuite du projet ne sont pas suffisamment précises et remet en cause les résultats produits sur la sécurisation de la ligne historique et sur la domestication entre Nice Aéroport et Nice-Ville.

M. Gérard Gavory explique que l'Etat et RFF sont maîtres d'ouvrage de la conduite des études.

M. Jean-Michel Cherrier précise que tous les travaux réalisés dans le cadre des études complémentaires sont diffusés et que RFF s'est entouré de bureaux d'études et d'experts reconnus pour réaliser l'ensemble des études. Il souligne que la sécurisation du réseau est la préoccupation majeure de RFF.

M. Alain Rolland indique que le Département n'a pas de position préférentielle sur les fuseaux et que son choix se portera sur le tracé le plus consensuel.

M. Dominique Dufrenne indique que la CARF attend les résultats des études complémentaires sur le tronçon Nice – Italie et demande à ce que le PN de Menton ne soit pas oublié.

M. Jean-Michel Cherrier répond qu'aucun PN n'est prévu dans le cadre de la LGV, mais que RFF conduit un programme national de réduction des points critiques, dont fait partie le PN de Menton.

M. Guy Muller souhaite que les études portant sur la sortie de tunnel à Saint-Laurent-du-Var soit distinguées de celles portant sur la traversée de Villeneuve-Loubet. Il invite le département à trouver un consensus qui puisse être présenté au Comité de Pilotage. Il rappelle que les Alpes-Maritimes ont un besoin prioritaire d'augmentation du trafic TER et que Nice doit avoir une LGV. Il souligne que le projet d'arc méditerranéen est porté par l'Europe. Il indique que NCA se ne prononcera pas sur la gare Ouest Alpes-Maritimes mais il rappelle que la ligne nouvelle est nécessaire et que, pour la financer, une desserte sur l'ouest du département est indispensable. Il demande aux acteurs du département de se mobiliser pour le système ferroviaire porté par la LGV Paca.

M. Jean-Christophe Leydet souligne l'engagement de RFF qui s'est attaché à défendre les choix du Comité de Pilotage durant toute la concertation. Il rappelle l'expression de la Région en faveur d'une LGV qui permettra non seulement de relier Nice à Marseille en 1 heure, mais également et surtout de développer le trafic TER. Il indique que les enjeux frets intégrés au projet restent à développer. Il note le consensus des Alpes-Maritimes en faveur de ce projet majeur pour le développement et l'aménagement du territoire et demande à ce que le Comité de Pilotage prenne acte de ce consensus. Il ajoute que le Conseil Régional est en attente des retours de la mission Idrac sur le financement du projet.

M. Gérard Gavory demande que la question du nombre de voies à quai au pôle multimodal de Nice Aéroport soit intégrée dans les études à venir.

M. Pascal Nicoletti demande si les compléments d'études seront traités en parallèle du montage du dossier d'approbation ministérielle ou s'ils impliquent un retard de 6 mois.

M. Jean-Michel Cherrier répond que la préparation du dossier pourrait démarrer sur les points de consensus dès après le Comité de Pilotage, si celui-ci le permet.

M. Jean-Michel Cherrier indique que le COTER des Bouches-du-Rhône s'est unanimement prononcé en faveur du nœud ferroviaire de Marseille Saint-Charles et que des précisions sont attendues concernant la traversée de la vallée de l'Huveaune et d'Aubagne. Il indique que le COTER du Var a réaffirmé la nécessité pour le département d'avoir un système ferroviaire performant, une LGV, réalisée majoritairement sur les emprises ferroviaires existantes ou en tunnel, ainsi qu'une desserte de Toulon centre. Il a également réaffirmé sa volonté d'inscrire le projet dans le scénario des Métropoles du Sud.

M. Jacques Molinari demande un réexamen par le Comité de Pilotage de l'ensemble des scénarios étudiés.

M. Gérard Gavory répond que cette demande, qui remet en cause les décisions du Comité de Pilotage, impliquerait de recommencer le projet.

M. Jean-Michel Cherrier ajoute que les études portant sur la gare Ouest Alpes-Maritimes incluent Cannes et il rappelle que dans les scénarios proposés au Comité de Pilotage, la desserte de Cannes centre avait bien été proposée.

Position du Comité territorial des Alpes-Maritimes vis-à-vis du projet et de la poursuite des études

Le COTER des Alpes-Maritimes exprime un fort consensus sur la nécessité de réaliser une ligne nouvelle qui permette tant le développement du territoire que l'amélioration des dessertes TER.

Il demande à ce que des réponses soient apportées sur la nécessité et l'implantation de la gare Ouest Alpes-Maritimes.

Il confirme la nécessité de la desserte vers l'Italie.

Il souligne l'urgence de la réalisation de la ligne nouvelle dans le département des Alpes-Maritimes qui a le plus besoin de cette nouvelle infrastructure.

Il demande que le planning général du projet soit respecté.

M. Gérard Gavory clôt la séance en remerciant les participants de leur présence et de leurs contributions.

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
SGAD-B 3103*



Gérard GAVORY